



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

IVG

Question écrite n° 10745

Texte de la question

M. Jean-Louis Beaumont attire l'attention de M. le ministre delegue a la sante sur le manque d'information concernant la pratique de l'IVG dans notre pays. Il le prie donc de bien vouloir lui faire savoir, en application de la loi d'IVG : 1) Combien d'actes d'IVG ont ete effectues en France au cours des dernieres annees ? 2) Quelles complications eventuelles en sont resultees, en distinguant si possible les complications immediates et les complications tardives ? 3) Pour les IVG pour lesquelles les statistiques font etat d'un recul suffisant, quelle est l'evolution de la fertilite des femmes concernees par rapport aux autres femmes de meme age et de meme condition sociale ? 4) Le cout, pour la securite sociale, des IVG pratiquees en France chaque annee.

Texte de la réponse

On releve a ce jour un nombre d'IVG declarees de 178 350 en 1990, de 180 420 en 1991 et de 176 858 en 1992. Les complications immediates (hemorragies, infections, incidents d'anesthesie) mentionnees dans les bulletins declaratifs obligatoires se presentent sur 0,7 p. 100 des interventions. D'une maniere generale, les complications liees aux techniques invasives, deja rares, devraient se reduire avec le recours plus frequent a la Mifegyne. Pour ce qui concerne l'evolution de la fertilite chez les femmes ayant subi une IVG, comparee a celle des autres femmes de meme age et de meme condition sociale, il n'existe pas d'etude francaise specifique. En revanche, au vu d'une dizaine d'etudes relevees dans la litterature internationale, il semblerait qu'il n'y ait pas de baisse de la fertilite ulterieure des femmes ayant eu recours a l'IVG. Le cout pour la securite sociale est de 139 millions de francs en 1991 et de 137,7 millions de francs en 1992.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont Jean-Louis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10745

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 467

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1955